



HAUTE ÉCOLE DE LA PROVINCE DE LIÈGE

PROJET PÉDAGOGIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

(approuvé par l'Organe de gestion du 18 juin 2025, sous réserve de modifications apportées ultérieurement)

Bases légales :

Le présent Projet pédagogique, social et culturel est établi en conformité avec les dispositions légales, décrétales, réglementaires et administratives existantes en Communauté française de Belgique.

Il est applicable au 15 septembre 2025.

Table des matières

CHAPITRE 1 : Description des moyens mis en œuvre par la Haute École pour intégrer les objectifs généraux et mission de l'enseignement supérieur visées à l'article 3 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.....	4
CHAPITRE 2 : Définition des missions de la Haute École, de l'articulation des missions entre elles et de la disponibilité des acteurs, notamment les enseignants, dans le cadre de ces missions	7
Formation initiale	7
Formation spécialisée et Formation continue	7
Les services à la collectivité.....	8
La recherche appliquée.....	8
CHAPITRE 3 : Définition des spécificités de l'enseignement supérieur de type court et/ou long dispensé par la Haute École	9
CHAPITRE 4 : Définition des spécificités de l'enseignement liées au caractère de la Haute École et moyens mis en œuvre pour maintenir ces spécificités.....	11
CHAPITRE 5 : Description des moyens mis en œuvre pour promouvoir la réussite et lutter contre l'échec.....	14
Les passerelles et les relations avec les autres niveaux de l'enseignement	14
L'accueil, l'information et l'écoute de l'étudiant	14
L'évaluation, la remédiation et le tutorat	14
La documentation	15
L'évaluation de la qualité.....	16
CHAPITRE 6 : Description des moyens mis en œuvre pour assurer la mobilité étudiante et du personnel avec les autres établissements d'enseignement supérieur belges et étrangers .	17
La mobilité des étudiants	17
La mobilité du personnel	18
CHAPITRE 7 : Définition des modalités d'organisation de la participation des acteurs de la communauté éducative au sein de la Haute École et de circulation de l'information relative notamment aux décisions de autorités de la Haute École	19
Modalités d'organisation de la participation des acteurs de la communauté éducative au sein de la Haute École	19
Modalités de circulation de l'information relative notamment aux décisions de autorités de la Haute École.....	20
CHAPITRE 8 : Description des moyens mis en œuvre pour intégrer la Haute École dans son environnement social, économique et culturel.....	22



CHAPITRE 9 : Définition des modalités de mise en œuvre du contrôle de qualité au sein de la Haute École.....	24
CHAPITRE 10 : Description des moyens mis en œuvre par la Haute École pour favoriser l'interdisciplinarité au sein d'un département d'enseignement ou entre les départements d'enseignement dispensé par la Haute École	26
CHAPITRE 11 : Description des moyens mis en œuvre par la Haute École pour exécuter le décret du 30 janvier 2014 relatif à l'enseignement supérieur inclusif.....	28
Chapitre 12 : Alliance européenne « UNIGreen ».....	29



CHAPITRE 1 : Description des moyens mis en œuvre par la Haute École pour intégrer les objectifs généraux et mission de l'enseignement supérieur visées à l'article 3 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

Conformément à l'article 3 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, la Haute École met en œuvre une série d'actions concrètes visant à intégrer les objectifs généraux et missions assignés à l'enseignement supérieur :

1. [Accompagner les étudiants dans leur rôle de citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, pluraliste et solidaire](#)

L'ensemble du personnel enseignant, administratif et technique contribue, par son action, à préparer l'étudiant à l'exercice d'une citoyenneté responsable.

Ainsi, en les invitant à participer, dans le respect des règles démocratiques, aux divers organes de consultation et de décision de la Haute École, en les encourageant à communiquer directement avec les acteurs de l'enseignement et en leur offrant un cadre de vie transparent fondé sur la confiance, la Haute École affirme sa volonté de les préparer à assumer leurs responsabilités citoyennes et à développer leur sens des responsabilités.

Les étudiants sont informés du rôle qu'ils peuvent jouer en s'impliquant dans les organes internes, notamment au sein du Conseil des étudiants. Les étudiants membres de ce Conseil assument des responsabilités qui les préparent à leur rôle futur de citoyens actifs et répondent et aux attentes du monde professionnel. La Haute École met à leur disposition l'infrastructure matérielle nécessaire à l'exercice de leurs missions.

La sensibilisation à l'usage responsable des équipements pédagogiques (informatique, matériel graphique, centre multimédia, studio, laboratoires...) constitue également un levier de responsabilisation

2. [Promouvoir l'autonomie et l'épanouissement des étudiants, notamment en développant leur curiosité scientifique et artistique, leur sens critique et leur conscience des responsabilités et devoirs individuels et collectifs](#)

La Haute École favorise l'épanouissement des étudiants au travers de formations de haut niveau qui visent leur insertion socioprofessionnelle tout en les responsabilisant comme acteurs d'une société démocratique.

Les associations d'étudiants organisent des activités culturelles, scientifiques et sportives et gèrent leurs espaces de détente, dans le cadre de l'organisation générale de l'institution.

Le tutorat mis en place permet un accompagnement individualisé, et des cours de remédiation en langues vivantes (français, néerlandais, anglais) ainsi qu'en sciences fondamentales sont proposés aux étudiants rencontrant des difficultés dans ces domaines.

Pour renforcer l'autonomie, chaque unité d'enseignement est présentée à l'étudiant via une fiche descriptive reprenant les objectifs, le contenu, les modalités d'évaluation et les références utiles.

Des bibliothèques de proximité sont disponibles sur chaque site afin de faciliter l'accès à la documentation.

3. Transmettre, tant via le contenu des enseignements que par les autres activités organisées par l'établissement, les valeurs humanistes, les traditions créatrices et innovantes, ainsi que le patrimoine culturel artistique, scientifique, philosophique et politique, fondements historiques de cet enseignement, dans le respect des spécificités de chacun

La Haute École encourage les échanges d'étudiants et de professeurs avec des partenaires étrangers dans le cadre de projets européens (ou autres), afin d'approfondir les connaissances techniques et d'élargir les horizons culturels.

Elle participe également à des actions ou campagnes de sensibilisation au respect de l'environnement, intégrant systématiquement la dimension du développement durable dans ses missions : fonctionnement interne, programmes de formation, projets de recherche ou propositions pédagogiques.

4. Garantir une formation au plus haut niveau, tant générale que spécialisée, tant fondamentale et conceptuelle que pratique, en vue de permettre aux étudiants de jouer un rôle actif dans la vie professionnelle, sociale, économique et culturelle, et de leur ouvrir des chances égales d'émancipation sociale

La Haute École ambitionne :

- de proposer une formation complète, rigoureuse et adaptée aux attentes du monde professionnel ;
- de répondre concrètement aux besoins quotidiens des étudiants ;
- de dispenser des savoirs actualisés, pertinents et accessibles.

Les liens étroits avec le monde socio-économique et culturel sont assurés par de nombreuses visites organisées en Belgique et à l'étranger. De plus, l'organisation de séminaires, colloques et conférences renforce l'offre de formations.

Les stages permettent aux étudiants de confronter leurs acquis théoriques aux réalités professionnelles, favorisant ainsi leur responsabilisation. La Haute École veille à garantir un encadrement optimal de ces stages.

Les travaux de fin d'études ou mémoires sont défendus devant un jury comprenant, le cas échéant, des experts extérieurs à l'institution, sélectionnés pour leurs compétences.

Dans le cadre de cours spécialisés, des professionnels externes reconnus interviennent en qualité d'experts.

5. Développer des compétences pointues dans la durée, assurant aux étudiants les aptitudes à en maintenir la pertinence, en autonomie ou dans le contexte de formation continue tout au long de la vie

La Haute École cultive le goût d'apprendre, le plaisir de comprendre et la satisfaction d'agir.

Elle valorise les formations avec ses domaines d'enseignement, mises en place par des associations ou groupements professionnels, et incite ses enseignants à y participer pour maintenir à jour leurs compétences.

Les spécialisations et les formations continues organisées par l'institution témoignent de son inscription dans une démarche d'apprentissage tout au long de la vie (*Lifelong Learning*).

Elle encourage l'autoapprentissage par la mise à disposition de bibliothèques, médiathèques, laboratoires et d'une plateforme virtuelle d'apprentissage, l'École virtuelle.

6. Inscrire ces formations initiales et complémentaires dans une perspective d'ouverture scientifique, artistique, professionnelle et culturelle, incitant les enseignants, les étudiants et les diplômés à la mobilité et aux collaborations intercommunautaires et internationales

La Haute École accorde une grande importance aux initiatives permettant aux étudiants d'appréhender concrètement les enjeux des matières enseignées.

Une cellule de coordination des relations internationales informe les étudiants et le personnel, élabore et suit les programmes de mobilité, renforçant ainsi l'ouverture scientifique et culturelle de l'institution.



CHAPITRE 2 : Définition des missions de la Haute École, de l'articulation des missions entre elles et de la disponibilité des acteurs, notamment les enseignants, dans le cadre de ces missions

Formation initiale

La mission première de la Haute École est d'assurer la formation initiale des étudiants.

Elle vise à offrir une formation technique et humaine permettant l'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

Quelle que soit la filière, l'enseignement supérieur se distingue par sa finalité propre : il prépare les diplômés à leur insertion dans la vie sociale par l'exercice d'une profession, en tant que responsables ou cadres moyens ou supérieurs. Cette formation requiert des principes fondamentaux communs à tous les types d'enseignement supérieur, bien que déclinés différemment selon les filières.

Toute formation supérieure doit être à la fois professionnelle, scientifique et pédagogique :

- Professionnelle, car elle doit fournir les compétences de base requises à l'exercice d'une profession ;
- Scientifique, car elle développe une posture critique fondée sur des assises théoriques solides, permettant de prendre du recul face aux réalités du terrain ;
- Pédagogique, car elle doit favoriser l'autoformation, essentielle dans une société en constante évolution.

Ainsi, au-delà des compétences techniques, il s'agit aussi d'apprendre à apprendre et à s'adapter. Les ressources attribuées à la Haute École sont prioritairement consacrées à cette mission fondamentale d'enseignement.

Formation spécialisée et Formation continue

La Haute École propose des formations continues à ses diplômés afin qu'ils puissent actualiser et approfondir leurs compétences dans une logique d'apprentissage tout au long de la vie (*Lifelong Learning*). Dans cette même perspective, les bacheliers de spécialisation qu'elle organise offrent une formation complémentaire aux détenteurs de diplômes de bachelier.

Les enseignants sont incités à mettre en place des formations spécifiques en partenariat avec diverses associations, d'autres Hautes Écoles ou Universités.

La Haute École s'intègre également dans d'éventuelles synergies avec d'autres formes d'enseignement (promotion sociale, secondaire...) et peut proposer des formations à horaire décalé.

Les services à la collectivité

La Haute École facilite l'intégration de ses diplômés dans le monde socio- économique, leur offrant ainsi les moyens de se développer.

Dans le cadre de certains cours, les étudiants sont amenés à concevoir et mettre en œuvre des projets confrontés aux contraintes du terrain. Ces réalisations apportent une contribution tangible aux mondes professionnels dans lesquels s'inscrit la Haute École.

Les institutions publiques et privées accueillant des étudiants en travail de fin d'études ou en mémoire bénéficient à terme de l'expertise de futurs diplômés.

La HEPL favorise les contacts directs entre les étudiants, les diplômés et les milieux professionnels.

Elle développe également, parfois en partenariat, des projets (séminaires, conférences, expositions, etc.) organisés en dehors de ses murs, valorisant ainsi les compétences de ses enseignants. À l'inverse, elle accueille également des projets initiés par des partenaires ou associations, mettant ainsi son infrastructure à disposition de la collectivité.

Enfin, elle assiste le Pouvoir organisateur dans la gestion de projets.

La recherche appliquée

La recherche appliquée est une mission indissociable de la formation initiale et continue. Elle constitue un levier de développement de l'esprit de créativité, d'innovation et de la remise en question permanente chez les futurs diplômés.

Elle contribue également à l'actualisation des contenus de formation en confrontant les compétences enseignées aux exigences du monde professionnel.

La pratique de la recherche appliquée par les enseignants constitue un facteur clé d'amélioration continue de la qualité de l'enseignement.

Pour assurer l'articulation harmonieuse de l'ensemble de ses missions, la Haute École organise une communication fluide entre ses différentes implantations, notamment grâce aux outils numériques.

CHAPITRE 3 : Définition des spécificités de l'enseignement supérieur de type court et/ou long dispensé par la Haute École

La Haute École dispense un enseignement orienté vers le monde du travail. Elle vise à offrir une formation opérationnelle, concrète et adaptée aux exigences professionnelles propres à chaque domaine.

Le développement de partenariats avec d'autres Hautes Écoles, les milieux professionnels, les différents niveaux d'enseignement et les centres de formation permet de renforcer les compétences, le savoir-faire et l'expertise partagée.

Les formations menant au grade de master sont structurées en deux cycles, à l'exception des masters dits « orphelins », accessibles aux titulaires d'un bachelier professionnalisant ou d'un autre master :

- Le premier cycle conduit au grade de bachelier de transition ;
- Le second cycle mène au grade de master.

Les publics accueillis en Haute École se composent majoritairement de jeunes étudiants qui se montrent souvent plus motivés par les approches concrètes, appliquées et inductives, que par des démarches purement abstraites ou théoriques.

Toutefois, ces approches doivent nécessairement être articulées à des fondements théoriques et conceptuels solides, indispensables à la compréhension, à l'évaluation et au sens critique des projets.

La pédagogie adoptée privilégie ainsi une boucle entre expérimentation, conceptualisation scientifique, applications et projets.

La formation dispensée est donc à la fois rigoureuse, conceptuelle et directement applicable.

La mise en situation professionnelle est au cœur de l'approche pédagogique : elle fonde l'organisation des stages et des travaux de fin d'études ou mémoires, en lien direct avec les réalités du terrain.

La recherche appliquée, exigence de niveau universitaire, constitue également une composante essentielle des formations de deuxième cycle. Principalement orientée vers des applications concrètes, elle est coordonnée par des enseignants dans le cadre de leurs activités.

Une cellule spécialisée de la Haute École est chargée de favoriser la collaboration entre l'institution et le monde professionnel, par l'organisation de formations, la mise à disposition de matériel, le suivi de projets et la gestion de projets de recherche, souvent en partenariat avec d'autres établissements d'enseignement (notamment universitaires) ou avec des entreprises.

Les formations menant au grade de bachelier (un cycle d'études) visent à former des professionnels hautement qualifiés aptes à exercer leur futur métier avec efficacité, tout en conservant une capacité critique vis-à-vis de leurs pratiques.

À taille humaine, ces formations valorisent un enseignement fondé sur le concret, reposant notamment sur :

- la constitution de groupes pédagogiques réduits lorsque les moyens le permettent ;
- des contacts directs entre étudiants et enseignants ;

- la participation d'externes (professeurs invités, experts, conférenciers...);
- un accès facilité à des ressources de qualité : bibliothèques, locaux et laboratoires équipés et fonctionnels.

Le bachelier est ainsi préparé à répondre efficacement aux attentes des milieux professionnels tout en adoptant une posture humaniste dans sa vie professionnelle comme privée.

Son parcours est rythmé par des séances d'exercices et de travaux pratiques qui prennent de plus en plus d'importance au fil des années, et par des stages d'insertion professionnelle qui favorisent les contacts directs avec le monde du travail.

En complément, la Haute École peut organiser des bacheliers de spécialisation, ainsi que des formations continues, élargissant encore l'offre de perfectionnement professionnel.

CHAPITRE 4 : Définition des spécificités de l'enseignement liées au caractère de la Haute École et moyens mis en œuvre pour maintenir ces spécificités

Conformément au projet éducatif de la Province de Liège (« Un monde à construire, un avenir à ouvrir »), la Haute École de la Province de Liège organise un enseignement public, neutre et pluraliste. Elle relève de l'enseignement officiel neutre subventionné et adhère au Projet éducatif et pédagogique du Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné (CPEONS)¹.

Elle dispense donc un enseignement inspiré des principes de la laïcité garantissant, par sa neutralité, le respect des convictions personnelles de chacun.

Pour le réseau CPEONS, cette neutralité est active. Elle :

- développe l'esprit de tolérance ;
- éduque au respect des libertés et des droits fondamentaux ;
- garantit à l'étudiant le droit d'exercer son esprit critique et d'exprimer son opinion, dans le respect des droits de l'Homme, de la réputation d'autrui, de la sécurité, de la santé publique et de la morale ;
- s'appuie sur les valeurs de liberté, d'égalité, de solidarité et de tolérance, tout en refusant le prosélytisme ;
- met l'étudiant au centre du projet éducatif, visant à en faire un citoyen responsable, capable de motiver ses actes, d'assumer leurs conséquences, respectueux des différences, ouvert à la remise en question, porteur de paix, de générosité, de solidarité et de justice sociale.

La Haute École applique les principes du décret du 17 décembre 2003 organisant la neutralité inhérente à l'enseignement officiel subventionné et portant diverses mesures en matière d'enseignement, en veillant que :

- les faits soient présentés avec objectivité ;
- la diversité des idées soit accueillie et l'esprit de tolérance encouragé ;
- les étudiants sont formés au respect des libertés et des droits fondamentaux définis par la Constitution, la Déclaration universelle des droits de l'Homme et les conventions internationales relatives aux droits de l'homme et de l'enfant ;
- aucune doctrine relative à ces valeurs ne soit privilégiée ;
- la liberté de conscience soit respectée ;
- l'étudiant soit encouragé à exercer son esprit critique et, selon sa maturité, à exprimer librement ses opinions sur toute question d'intérêt scolaire ou relative aux droits de l'homme.

Cette liberté comprend celle de rechercher, de recevoir et de diffuser des idées à condition que soient respectés les droits de l'homme, la réputation d'autrui, la sécurité nationale, l'ordre public, la santé et

¹ Voy. <http://www.cpeons.be/page.asp?id=148&langue=FR>

la moralité publiques. Le règlement général des études précise les d'exercice de ces libertés, y compris la manifestation religieuse ou philosophique, ainsi que la liberté d'association ou de réunion.

Aucune vérité n'est imposée. Les étudiants sont encouragés à construire librement leur propre pensée.

Les enseignants s'abstiennent de toute attitude ou propos partisan sur les problèmes idéologiques, moraux ou sociaux sensibles. Ils présentent les différents points de vue dans le respect des convictions d'autrui et évitent de promouvoir tout système philosophique ou politique. Toutefois, ils sont tenus de dénoncer les atteintes aux principes démocratiques, aux droits de l'homme, ainsi que les actes ou propos racistes, xénophobes ou révisionnistes.

Ils veillent également à empêcher tout prosélytisme ou militantisme organisé dans l'établissement.

Dans un monde en constante évolution, la Haute École met ses ressources humaines et matérielles au service d'un enseignement :

- démocratique et humaniste, centré sur l'épanouissement de la personne dans une société juste et solidaire ;
- opposé à toute forme de privilège, d'aliénation ou de ségrégation ;
- ouvert à la pluralité des valeurs et croyances, garantissant une confrontation des idées dans le respect mutuel ;
- valorisant la démarche scientifique, le libre examen et l'approche rationnelle.

Cet enseignement vise à :

- cultiver la tolérance active, la compréhension mutuelle et la solidarité ;
- développer l'esprit critique, le sens des responsabilités et l'autonomie ;
- promouvoir un art de vivre, fondement du progrès dans une société humaine et solidaire.

Il s'inscrit dans la dynamique de l'Europe des connaissances et participe à la construction de la citoyenneté européenne.

À l'issue d'un processus collaboratif impliquant l'ensemble du personnel et les étudiants, la Haute École a défini une charte des valeurs autour de cinq piliers : respect, compétence, convivialité, passion et ouverture d'esprit.

De plus, la Haute École s'engage à respecter un principe fondamental de non-discrimination sociale, notamment en :

- limitant les frais réclamés aux étudiants au strict minimum imposé par le pouvoir de tutelle ;
- soutenant les initiatives associatives visant à alléger les charges financières liées aux études ;
- facilitant l'accès aux infrastructures (médiathèques, outils pédagogiques, etc.) ;
- favorisant les échanges entre départements et avec les institutions étrangères ;
- cultivant une ambiance personnalisée et bienveillante ;
- valorisant le développement du savoir-faire individuel

Aucun droit d'inscription complémentaire n'est exigé de manière systématique. Les éventuels frais autorisés sont validés par la Commission de concertation et précisés dans le Règlement général des

études remis à chaque étudiant lors de son inscription. Ces frais concernent uniquement l'organisation d'activités obligatoires ou l'acquisition de matériel obligatoire à la formation.

Enfin, la Haute École dispose d'un Service social . Les étudiants rencontrant des difficultés financières peuvent introduire une demande d'aide auprès de ce service, qui sera examinée de manière confidentielle par les assistants sociaux du service. Ce service propose également une écoute active, des aides psychologiques, et assure plusieurs missions en lien avec la qualité de vie des étudiants.

Un dépliant présentant les missions de ce Service est remis à l'inscription. De plus, ce Service, situé à la Maison Erasmus et à l'Espace Charlemagne, organise des permanences sur sites, des séances de présentations et participe activement aux journées portes ouvertes et salons, afin de promouvoir ses activités.



CHAPITRE 5 : Description des moyens mis en œuvre pour promouvoir la réussite et lutter contre l'échec

La Haute École adopte une approche globale de la réussite, fondée sur plusieurs axes complémentaires :

- les passerelles et relations avec les autres niveaux d'enseignement ;
- l'accueil, l'information et l'écoute de l'étudiant ;
- l'évaluation, la remédiation et le tutorat ;
- la documentation ;
- l'évaluation de la qualité.

Les passerelles et les relations avec les autres niveaux de l'enseignement

Promouvoir la réussite implique une reconnaissance du parcours antérieur de l'étudiant.

La Haute École encourage toute forme de passerelle, facilitant le passage d'un niveau d'enseignement à un autre (universitaire, type court, type long) dans une logique de réorientation ou complément de formation.

Une attention particulière est portée aux liens avec l'enseignement secondaire et l'enseignement de promotion sociale, dans une optique de continuité et de cohérence pédagogique.

L'accueil, l'information et l'écoute de l'étudiant

Les étudiants entrants en première année bénéficient d'une séance d'information spécifique, les invitant à réfléchir sur leur orientation, leur méthode de travail et les exigences de l'enseignement supérieur.

Pour chaque unité d'enseignement, la Haute École met à disposition des fiches détaillées reprenant les contenus, modalités d'évaluation, références utiles...

Dès le début de l'année académique, les étudiants sont également informés des périodes d'évaluation et de leurs modalités.

Ces outils permettent à l'étudiant de planifier efficacement son apprentissage, renforçant ainsi ses chances de réussite.

En cas de difficulté, l'étudiant peut compter sur l'écoute bienveillante et le soutien des enseignants, de l'équipe pédagogique et de la direction

Le Service social, tenu à la plus stricte confidentialité, offre un accompagnement qui peut prendre la forme d'un soutien moral, d'une information ciblée ou d'une aide financière personnalisée.

L'évaluation, la remédiation et le tutorat

La Haute École vise une évaluation formative et transparente, centrée sur l'acquisition des compétences, dans une logique de certification sans surprise.

Les résultats sont systématiquement communiqués aux étudiants. Les modalités d'examen et d'évaluation sont encadrées par le Règlement des études.

Conformément aux dispositions décrétales, un suivi pédagogique individualisé est assuré, en particulier pour les étudiants de première année :

- Un programme spécifique de remédiation est proposé dès la rentrée ou à l'issue des évaluations du premier quadrimestre.
- Le Service d'Accompagnement à la Réussite (SAR) coordonne différents dispositifs de soutien :
 - semaine préparatoire en septembre pour réactiver les prérequis essentiels ;
 - tests diagnostiques (sur base volontaire) en langues vivantes (français, néerlandais, anglais) et en sciences fondamentales, suivis de remédiations spécifiques ;
 - séminaires de méthodologie des études, organisés à plusieurs moments-clés de l'année (rentrée, sessions d'examens, après l'entretien pédagogique de février) ;
 - dispositif de tutorat : l'étudiant est accompagné par un pair (étudiant de 2e ou 3e année) ayant déjà réussi le cours concerné. Le tuteur aide le tutoré à s'approprier la matière, à travers des exercices, des explications ciblées, etc.

Le SAR met également à disposition :

- des manuels d'autoformation (en orthographe et méthodologie) ;
- des ressources numériques (exercices, plateformes de remise à niveau, liens vers des contenus d'e-learning, etc.) ;
- des ateliers de gestion du stress, en préparation des sessions d'examen.

La plateforme de l'École virtuelle constitue un véritable campus numérique, avec des fonctionnalités interactives favorisant l'apprentissage :

- séquences d'enseignement à distance ;
- questionnaires d'auto-évaluation ;
- outils de communication (messaging, forums, notes de service) ;
- accès aux consignes, résultats, programmes personnalisés, documents pédagogiques.

L'École virtuelle permet également une gestion autonome du parcours, via un calendrier intégré, utile notamment dans le cadre de la remédiation méthodologique.

La documentation

La documentation est une composante essentielle de l'acte d'apprendre : sans elle, l'accès au savoir serait limité.

Une bibliothèque/médiathèque de proximité garantit un accès équitable à la documentation pour tous les étudiants.

Les moyens matériels et humains (bibliothécaire, conseillers scientifiques, ressources physiques et numériques) offrent un éclairage complémentaire, stimulant l'ouverture d'esprit et l'autonomie.

La formation des usagers à l'exploitation des ressources documentaires fait également partie des missions de ces services.

L'évaluation de la qualité

La Haute École développe une politique d'évaluation, poursuivant trois objectifs principaux :

- garantir la qualité constante des formations ;
- renforcer la Haute École comme établissement de formation de qualité ;
- contribuer à l'amélioration continue du fonctionnement des équipes pédagogiques.

Conformément à l'article 5 du décret du 18 juillet 2008 démocratisant l'enseignement supérieur, œuvrant à la réussite des étudiants et créant l'Observatoire de l'enseignement supérieur, les enseignements font l'objet d'une évaluation systématique par les étudiants.

Cette démarche alimente les réflexions pédagogiques et permet une adaptation permanente de l'offre de formation aux attentes des étudiants et du monde professionnel.



CHAPITRE 6 : Description des moyens mis en œuvre pour assurer la mobilité étudiante et du personnel avec les autres établissements d'enseignement supérieur belges et étrangers

La mobilité des étudiants

Au sein de la Haute École, la mobilité des étudiants est assurée tant par les passerelles académiques que par la participation à divers programmes internationaux tels qu'Erasmus +, FAME, Belgica...

Consciente de la richesse de ces expériences, la Haute École encourage activement ses étudiants à y participer. Ces mobilités leur permettent non seulement de découvrir d'autres cultures, mais aussi de développer leur autonomie, d'élargir leurs compétences, de renforcer leur tolérance et leur ouverture d'esprit, qualités essentielles dans un monde globalisé.

Les étudiants peuvent ainsi effectuer des échanges pour suivre des cours ou pour réaliser leur stage d'insertion professionnelle, à l'étranger.

Ces échanges concernent en priorité les pays de l'Union européenne, mais de nombreux accords de collaboration existent également avec des établissements répartis sur plusieurs continents.

Des facilités d'échange spécifiques sont également prévues avec certains pays ou régions entretenant des relations privilégiées avec la Province de Liège.

La coordination des mobilités est assurée par le Bureau des relations internationales (BRI). Il est composé :

- de maîtres-assistants référents pour chaque groupe de formation et spécialité, qui assurent l'accompagnement pédagogique des étudiants en mobilité (IN et OUT) ;
- d'une employée administrative et financière en charge des dossiers de mobilité.

Le BRI a pour missions :

- d'informer, d'élaborer et d'assurer le suivi des programmes d'échange pour les étudiants sortants et entrants (cours ou stages) ;
- de gérer les mobilités enseignantes ;
- de coordonner les programmes Erasmus+ (y compris les projets de recherche) ;
- de participer aux organes de relations internationales du Pôle Liège-Luxembourg, de l'ARES, de WBCampus et de WBI ;
- de négocier et gérer les accords interinstitutionnels ;
- de représenter la HEPL auprès des autorités provinciales et du corps diplomatique et consulaire.

La Haute École s'est inscrite pleinement dans le système ECTS, garantissant la reconnaissance et la validation académique des activités réalisées à l'étranger.

Afin de favoriser la mobilité, la HEPL propose :

- une formation à l'interculturalité destinée à ses étudiants sortants ;
- des cours de mise à niveau en français pour les étudiants entrants (IN) ;
- un semestre de cours en anglais (bachelier en commerce extérieur – 2e année) ;
- une semaine d'intégration avec diverses activités, organisée deux fois par an, avant le début des cours, pour les étudiants entrants.

Les étudiants IN ont également accès à **l'École virtuelle**, leur garantissant une intégration optimale à l'environnement pédagogique de la HEPL.

Des séances d'information sur les opportunités de mobilité internationale sont organisées chaque année à destination des étudiants et du personnel.

La mobilité du personnel

La Haute École encourage également la mobilité de son personnel via les programmes internationaux précités. Les membres du personnel peuvent ainsi suivre des formations à l'étranger ou y dispenser des cours, renforçant les liens interinstitutionnels et la visibilité de la HEPL.

Ils sont vivement invités à participer aux projets de recherche Erasmus+ (par exemple, KA2, Alliances de la connaissance), en fonction de leur domaine de spécialité. Le Bureau des relations internationales leur fournit un accompagnement logistique et administratif.

La HEPL accueille régulièrement des enseignants d'institutions partenaires étrangères, soit :

- pour des interventions ponctuelles (séminaires, conférences) ;
- soit dans le cadre de semaines intensives (cycles de conférences thématiques, pluridisciplinaires).

Outre leurs expertises reconnues, ces enseignants visiteurs apportent un regard externe enrichissant pour les étudiants et participent à leur ouverture culturelle et professionnelle

.



CHAPITRE 7 : Définition des modalités d'organisation de la participation des acteurs de la communauté éducative au sein de la Haute École et de circulation de l'information relative notamment aux décisions de autorités de la Haute École

Modalités d'organisation de la participation des acteurs de la communauté éducative au sein de la Haute École

Conformément à l'article 32 du décret du 21 février 2019 fixant l'organisation de l'enseignement supérieur en Hautes Écoles, la Haute École est dotée d'un Organe de gestion, ainsi que de divers organes de décision et de consultation, à savoir :

- Organes de décision
 - L'Organe de gestion
 - Le Collège de direction
 - Le Conseil social
- Organes de consultation
 - Le Conseil de département
 - Le Conseil pédagogique
 - Le Conseil des étudiants

Les compositions et les missions de ces différents organes sont définies par les décrets et le Règlement Organique de la Haute École.

Elle est organisée en sept départements :

- sciences agronomiques ;
- sciences sociales et communication ;
- sciences économiques et juridiques ;
- sciences psychologiques et de l'éducation ;
- sciences de la motricité ;
- sciences de la santé ;
- sciences et techniques.

Modalités de circulation de l'information relative notamment aux décisions de autorités de la Haute École

Les décisions prises par les divers organes sont communiquées selon les modalités prévues dans le Règlement organique de la HEPL.

Le secrétaire de l'Organe de gestion tient le registre des procès-verbaux, accessible au Pouvoir organisateur ainsi qu'aux membres effectifs et suppléants de l'Organe.

Pour le Conseil social, le Conseil pédagogique et les Conseils de département, un registre des procès-verbaux est également tenu par le secrétaire, mis à disposition de tous les membres.

Les représentants du personnel et des étudiants siégeant dans ces organes ont la responsabilité de transmettre l'information à leurs collègues ou condisciples.

Les enseignants disposent d'un casier personnel pour la remise des courriers. Certaines informations leur sont également transmises soit par affichage dans les salles des professeurs, soit par courrier électronique.

Les étudiants, quant à eux, reçoivent les informations via affichage aux valves.

La Haute École dispose en outre d'un site Internet institutionnel.

Parallèlement à ces moyens traditionnels, la HEPL a développé une plateforme administrative en ligne, appelée École virtuelle, conçue pour renforcer la communication entre :

- la direction,
- le personnel administratif,
- les enseignants,
- les étudiants,
- et les entreprises partenaires.

Accessible via Internet, l'École virtuelle propose des outils variés :

- messagerie, forums, news, notes de service ;
- informations pratiques : horaires de cours, d'examens, de stages, occupation des locaux, absences, etc. ;
- accès aux résultats, programmes personnalisés, feed-back, consignes, prises de rendez-vous, notamment pour les stages.

Elle permet à l'étudiant d'organiser son année académique et de planifier son travail grâce à un calendrier intégré, particulièrement utile pour la remédiation méthodologique.

Le Centre de ressources (ou bibliothèque virtuelle) met gratuitement à disposition des étudiants :

- syllabi,

- documentations,
- exemples de travaux,
- supports multimédias (audio, vidéo, etc.).

Outre sa fonction d'information, l'École virtuelle constitue un véritable outil pédagogique, permettant aux enseignants :

- de concevoir des questionnaires en ligne (formatifs, certificatifs ou enquêtes) ;
- de créer des séquences d'apprentissage interactives ;
- de proposer à l'étudiant un espace personnalisé d'apprentissage, favorisant l'auto-évaluation et la progression autonome.

Ce dispositif s'inscrit pleinement dans les stratégies d'enseignement moderne, et participe à l'amélioration continue des pratiques pédagogiques de la Haute École.

La Haute École met également à disposition de l'ensemble de sa communauté d'autres plateformes en ligne à portée pédagogique : Office 365, Moodle, ...

.

CHAPITRE 8 : Description des moyens mis en œuvre pour intégrer la Haute École dans son environnement social, économique et culturel

L'intégration dans l'environnement social, économique et culturel constitue une priorité pour la Haute École, qui s'y engage au travers de nombreuses initiatives, tant internes qu'externes.

Visites pédagogiques

Des visites d'entreprises, d'institutions politiques, économiques, sociales ou culturelles, ainsi que de villes sont organisées afin de compléter la formation théorique par des illustrations concrètes.

Ces visites permettent aux étudiants d'appréhender les enjeux professionnels liés à leur futur métier.

Séminaires professionnels

Les séminaires offrent un éclairage pratique complémentaire à la formation, en mettant les étudiants en contact direct avec des professionnels du secteur.

Ils renforcent la spécificité des formations et ancrent les apprentissages dans la réalité.

Salons, foires, expositions et concours

La participation de la HEPL à des événements publics de type salons, foires, expositions ou concours témoigne de sa volonté d'être actrice de la société.

Ces activités contribuent à sa visibilité et favorisent le rayonnement de ses formations.

Conférences et colloques

Par l'organisation ou la participation à des conférences et colloques, les étudiants sont amenés à réfléchir aux grands enjeux sociétaux liés à leur domaine d'étude.

Ils développent ainsi leur esprit critique et leur capacité à situer leur futur rôle professionnel dans un cadre éthique et responsable.

Formations continues

Les formations continues participent également à l'intégration de la HEPL dans son environnement :

- Celles organisées par la HEPL permettent aux participants de s'inscrire dans une logique d'apprentissage tout au long de la vie (LLL).
- Celles organisées à l'extérieur permettent aux enseignants de maintenir un lien actif avec le terrain professionnel et de mettre à jour leurs compétences.

Stages d'insertion professionnelle

Les stages plongent l'étudiant dans le milieu professionnel auquel il se destine.



Ils favorisent la compréhension de la complexité du monde du travail et nourrissent une réflexion critique sur le métier et les pratiques.

Défenses de travaux de fin d'études

Les défenses de mémoires ou travaux de fin d'études se déroulent généralement devant un jury comprenant des professionnels du secteur concerné.

Cette implication renforce le lien entre la formation académique et la réalité du terrain.

Conventions de partenariat

La Haute École peut conclure des conventions avec des centres de formation, permettant de mutualiser les compétences et les ressources au bénéfice des étudiants.

Activités sociales, culturelles et associatives

La HEPL encourage activement la participation de ses étudiants et de son personnel aux événements sociaux, culturels et associatifs de la région.

Elle contribue ainsi à faire vivre la Haute École comme une « école dans la cité ».

Ses infrastructures et ressources peuvent être mises à disposition d'associations culturelles, sportives ou d'éducation permanente, renforçant le rôle citoyen de l'institution.

CHAPITRE 9 : Définition des modalités de mise en œuvre du contrôle de qualité au sein de la Haute École

Depuis la création, en 2002, de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES), les institutions sont pleinement engagées dans une démarche qualité et d'amélioration continue.

La Haute École de la Province de Liège inscrit ses actions dans cette dynamique, poursuivant deux objectifs généraux :

- maintenir et améliorer la qualité organisationnelle, en assurant l'évolution constante du système institutionnel dans son ensemble ;
- maintenir et améliorer la qualité pédagogique, en renforçant la cohérence, l'efficacité et la pertinence de l'offre de formation.

En complément des évaluations initiales et de suivis réalisés par l'AEQES dans les différents cursus, la HEPL a mis en place un Système de Management de la Qualité basé sur l'Approche processus.

Cette démarche repose sur la constitution de groupes de travail chargés :

- de décrire les processus clés de l'institution ;
- de formuler des propositions d'amélioration concrètes ;
- d'ancrer la participation active des acteurs comme outil de gestion ;
- de formaliser, systématiser et harmoniser les pratiques, dans une logique cohérente et structurée.

En 2018, à la suite d'une réflexion stratégique menée par la Direction générale de l'Enseignement et le Collège de direction, la politique qualité de la HEPL a été actualisée. Cette actualisation répondait :

- à l'évolution de l'enseignement supérieur ;
- aux nouveaux défis posés par l'introduction des évaluations institutionnelles, prévues à partir de 2022.

Le Système de Management de la Qualité de la HEPL est structuré autour de plans d'action successifs, déterminés :

- à moyen et long termes, à partir de la politique qualité ;
- à court terme, à partir de l'analyse des processus ;
- et à partir des actions ponctuelles d'amélioration, résultant des évaluations menées par cursus dans le cadre de l'AEQES

Ce système s'articule également avec la politique d'évaluation des enseignements, détaillée au chapitre 5, visant à promouvoir la réussite des étudiants et à améliorer en permanence les pratiques pédagogiques.

En 2019, dans le prolongement de cette dynamique, la HEPL s'est dotée d'un Plan stratégique institutionnel. Élaboré de manière participative, ce plan constitue un cadre de référence pour orienter les actions de développement à moyen et long termes. Il s'articule avec la politique qualité et contribue à renforcer la cohérence et la lisibilité des initiatives portées par les différents services, départements et filières, en vue d'améliorer en continu la qualité institutionnelle.



CHAPITRE 10 : Description des moyens mis en œuvre par la Haute École pour favoriser l'interdisciplinarité au sein d'un département d'enseignement ou entre les départements d'enseignement dispensé par la Haute École

La Haute École veille à favoriser l'interdisciplinarité tant au sein de ses départements qu'entre ses différentes catégories d'enseignement. À cette fin, elle met en œuvre des moyens organisationnels, pédagogiques et techniques.

[Accès partagé aux ressources](#)

L'ensemble des ressources pédagogiques, matérielles, techniques et audiovisuelles est mis à la disposition de tous les membres du personnel et des étudiants, quel que soit leur département d'origine.

Cette mutualisation contribue à la circulation des pratiques et à la transversalité des approches pédagogiques.

[Réseau d'information et communication](#)

La mise en réseau des informations administratives et pédagogiques constitue un levier essentiel de communication entre les départements. Elle permet de diffuser les bonnes pratiques et de coordonner les initiatives interdisciplinaires.

[Activités intercurus et collaborations pédagogiques](#)

Des activités pédagogiques communes réunissant des étudiants de différentes formations peuvent être organisées à l'initiative des enseignants.

Ces projets sont encouragés par les directions, dans la mesure où ils favorisent le croisement des regards disciplinaires et le développement de compétences transversales.

[Enseignement partagé entre départements](#)

Des enseignants intervenant dans plusieurs sections créent des liens informels entre formations.

Ils sont ainsi en mesure de comparer les pratiques, d'engager une réflexion critique croisée et de proposer des ajustements ou innovations pédagogiques.

[Instances de concertation et d'échange](#)

Les organes de concertation (conseil de département, conseil pédagogique, conseil social, organe de gestion) rassemblent des représentants issus de différentes sections.

Ces instances constituent autant d'espaces de dialogue, où les expériences pédagogiques peuvent être partagées, discutées, voire transférées d'une section à l'autre.



Projets ponctuels informations

La Haute École organise ou soutient la mise en œuvre de projets ponctuels impliquant des enseignants issus de formations diverses. Citons comme exemple le Job Day, événement qui mobilise plusieurs départements autour d'une finalité commune (orientation, insertion professionnelle, rencontres métiers, etc.).

CHAPITRE 11 : Description des moyens mis en œuvre par la Haute École pour exécuter le décret du 30 janvier 2014 relatif à l'enseignement supérieur inclusif

La HEPL se veut particulièrement attentive face aux étudiants en situation de handicap et a développé en 2014 un service « Inclusion » afin de favoriser la mise en place de mesures et de ressources destinées à accompagner ces étudiants.

Le décret relatif à l'enseignement supérieur inclusif (Décret du 30/01/2014 modifié par le décret du 06/02/2019) définit l'étudiant en situation de handicap comme suit « *étudiant qui présente des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à sa pleine et effective participation à l'enseignement supérieur sur la base de l'égalité avec les autres* ».

Le décret vise un enseignement inclusif, c'est-à-dire « *un enseignement qui met en œuvre pour les étudiants en situation de handicap des dispositifs visant à supprimer ou à réduire les barrières matérielles, pédagogiques, culturelles, sociales et psychologiques rencontrées lors de l'accès aux études, au cours des études dans le cadre de ses activités d'apprentissage et lors des évaluations qui sont associées* ».

Pour qui ?

L'étudiant bénéficiaire : étudiant en situation de handicap qui, à la suite d'une demande de reconnaissance acceptée par l'établissement d'enseignement supérieur, fait une demande d'aménagement auprès du service d'accueil et d'accompagnement de la HEPL.

Pour quoi ?

- a) favoriser le développement d'un enseignement inclusif pour les étudiants en situation de handicap dans les établissements d'enseignement supérieur.
- b) prévoir des mesures et des ressources destinées à répondre à la demande des étudiants bénéficiaires en organisant la mise en place des aménagements raisonnables matériels pédagogiques tendant à rencontrer les difficultés, liées à leur situation, qu'ils éprouvent dans leur vie d'étudiants.

Comment ?

En mettant en œuvre des aménagements raisonnables dans l'organisation, le déroulement et l'accompagnement de leurs études y compris des stages et des activités

Des actions d'information, de sensibilisation et de formation à destination de l'ensemble des membres de l'établissement d'enseignement supérieur sont organisées par le service Inclusion : courrier à destination des enseignants, du personnel administratif, des autres étudiants..., information lors des salons étudiants, JPO..., organisation conjointe avec la CHESI (chambre de l'enseignement supérieur inclusif) de modules de travail à destination des personnes intéressées..., exposition photos...

Chapitre 12 : Alliance européenne « UNIGreen »

La Haute École de la Province de Liège est membre fondatrice de l'Université européenne UNIGreen – The Green European University, une alliance regroupant huit institutions d'enseignement supérieur réparties dans toute l'Europe :

- University of Almería (Espagne)
- Agricultural University of Iceland (Islande)
- Agricultural University of Plovdiv (Bulgarie)
- Haute École de la Province de Liège (Belgique)
- Polytechnic University of Coimbra (Portugal)
- Sup'Biotech (France)
- University of Modena and Reggio Emilia (Italie)
- Warsaw University of Life Sciences (Pologne)

Une mission commune pour une Europe plus verte

UNIGreen vise à promouvoir l'excellence en éducation, recherche et innovation dans les domaines de :

- l'agriculture durable,
- les biotechnologies vertes,
- les sciences de l'environnement et de la vie.

Elle se positionne comme un acteur européen engagé dans la transition écologique, en phase avec les Objectifs de développement durable (ODD) et le Pacte vert pour l'Europe.

La HEPL, un moteur de l'inclusion au cœur de l'alliance

La HEPL assure la coordination du Groupe de travail 5 "Inclusion", avec pour objectifs :

- de garantir l'accessibilité universelle des activités UNIGreen ;
- de promouvoir une mobilité équitable (buddy programme, soutien individualisé) ;
- de diffuser les bonnes pratiques en matière d'équité et de diversité dans l'ensemble des universités partenaires.

Cette fonction de pilotage s'inscrit dans la tradition de neutralité active, d'humanisme et de progrès social qui caractérise l'institution.

Des actions concrètes, au service des étudiants et de la société

La participation de la HEPL à UNIGreen se traduit par de nombreuses initiatives structurantes :

- Formation et innovation pédagogique :
 - développement de micro-certifications, programmes courts et formations tout au long de la vie ;
 - construction d'un campus virtuel européen proposant :
 - cours interactifs,
 - témoignages inspirants,
 - études de cas concrets ;

- formation du personnel aux pratiques pédagogiques innovantes et inclusives.
- Mobilités internationales durables :
 - intégration de critères environnementaux (mobilités « vertes »),
 - compensation de l'empreinte carbone liée aux déplacements,
 - implication dans des événements "green", salons, forums et projets de terrain.
- Insertion professionnelle et entrepreneuriat :
 - promotion du triangle de la connaissance (formation – recherche – entreprise),
 - création de laboratoires de compétences pour l'employabilité,
 - mentorat, projets collaboratifs et incubateurs d'idées.

L'empreinte écologique, un indicateur d'engagement

À travers UNIGreen, la HEPL s'implique activement dans le suivi de son empreinte environnementale, à travers des actions comme :

- la réalisation de bilans carbone (ex. : campus Gloesener en 2024) ;
- la plantation d'arbres pour compenser les émissions de CO₂ liées aux mobilités (ex. : bouleau verruqueux, sorbier des oiseaux à La Reid) ;
- la collecte de données via des outils européens (ex. : University Footprint Calculator) portant sur :
 - les consommations d'énergie, d'eau, et les déchets ;
 - la mobilité interne et externe ;
 - les politiques d'achats et de gestion des équipements.

La biodiversité est intégrée dans chaque projet, par le choix d'espèces endogènes et un souci accru de résilience écologique.

Une vision partagée de l'université du futur

En rejoignant UNIGreen, la HEPL affirme sa volonté d'être une Haute École ancrée dans son territoire, mais aussi ouverte sur le monde, où :

- les frontières disciplinaires s'estompent,
- l'inclusion n'est pas une option mais une réalité,
- la transition écologique est portée par la science, l'éducation et l'innovation sociale.

UNIGreen est ainsi un levier stratégique majeur pour développer une institution moderne, responsable et résolument européenne.